

**Le point de vue du groupement des industries de construction et activités navales**  
*Par Jean-Charles NAHON, président du Comité technique et François Lambert, délégué général*

Le GICAN est le syndicat professionnel de la filière navale française, fort de près de 200 adhérents, qui représente la grande majorité de l'activité des constructeurs et des équipementiers de navires, civils et militaires.

1. En tant que président de ce comité technique, je peux vous affirmer que certains de nos adhérents sont déjà capables de proposer des réponses techniques au transport décarboné. Les solutions techniques sont différentes pour les petits navires, ceux qui naviguent au près de nos côtes et pour les grands navires qui relient les continents, ces solutions ne s'appliquent pas à tous les navires, mais elles existent. Des exemples peuvent suivre mon propos relatifs à l'optimisation du profil hydrodynamique des carènes ou la propulsion éolienne des grands navires, à la propulsion tout électrique des navires portuaires, à l'utilisation de l'hydrogène...

2. Le GICAN est prêt à fédérer ces entreprises, leurs projets, et à les soutenir de toutes ses forces. Cet effort répond à la démarche de la conférence d'aujourd'hui, et s'inscrit parfaitement dans l'une des thématiques du comité technique du GICAN pour 2018 : l'environnement et le navire vertueux. Cela fait aussi écho aux travaux du Le Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales (CORICAN) dont les feuilles de route ont été revues, en lien avec les pôles de compétitivité Mer et EMC<sup>2</sup> : les premiers travaux conduisent, pour l'activité économique de la filière, et pour donner un ordre de grandeur qui vous sera soumis lors d'un prochain conseil, à gagner une croissance de 3% en valeur de l'activité industrielle et en nombre d'emplois directs. Cela grâce au doublement de l'effort d'investissement de recherche et d'innovation collaboratives pour le porter à 100 M€ par an. Notre objectif en cela est d'aller vers le mode de fonctionnement du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC), comme cela est prévu dans les décisions du Comité interministériel de la mer du 17 novembre.

3. Elle incarne aussi la nouvelle organisation de filière maritime car les projets pourront rassembler des acteurs du GICAN, et de la fédération des industries nautiques (FIN), d'EVOLEN ( « EVOLution de l'ENergie») et du syndicat des énergies renouvelables (SER), concrétisant ainsi la volonté forte de faire travailler les acteurs des industries de la mer d'une meilleure manière, en accord avec le discours du Premier Ministre sur le conseil national de l'industrie, et en accord aussi avec les armateurs, avec qui nous devons plus et mieux travailler, c'est facilité aujourd'hui grâce au comité France maritime.

4. Cependant, nos bureaux d'étude, nos chantiers, nos industriels ont besoin d'avoir une route libre devant eux. Pour cela 3 conditions, et c'est là notre interrogation vers vous :

- d'une part adapter la réglementation maritime à ces propulsions nouvelles et à leur intégration à bord : faciliter l'émergence de démonstrateurs, de prototypes, grâce à des règles spécifiques, adapter les règles actuelles aux propulsions électriques et éoliennes.
- d'autre part créer des labels, des certificats, propres à ces navires décarbonés, leur permettant de valoriser leur spécificité,
- d'autre part et bien sûr, last but not least, assurer une aide à leur développement et leur financement à travers des appels à projets, des dispositifs de défiscalisation, quirsats pour les Armateurs, adaptation du crédit d'impôt innovation (le CII) pour les constructeurs, et c'est

une des demandes du GICAN, en le décloisonnant (accès à toutes les entreprises et pas uniquement aux PME), et en le déplafonnant (plafond très modeste de 400k actuellement). Ceux sont là les conditions du succès de cet effort vers le respect des engagements de la COP21, et l'ambition du GICAN de voir émerger prochainement des navires décarbonés."

**Merci en tout cas de cet engagement.**